

PROFIL DE POSTE

Conseiller/Conseillère Pédagogique Régional-e EPGV Île-de-France

Le Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV) d'Île-de-France recrute un/une Conseiller/Conseillère Pédagogique Régional-e.

Le Comité Régional EPGV Île-de-France est une structure déconcentrée de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)¹, pionnière et leader du concept "Sport-Santé".

Association loi 1901 créée en 1983 et reconnue d'utilité publique, le Comité Régional d'Île-de-France se définit par une approche "éducative" et "non compétitive" des activités physiques et sportives.

Il est constitué d'un réseau de 450 associations sportives EPGV, 960 animateurs sportifs, 72 000 licenciés sur 8 départements.

C'est un organisme de formation, spécialisé dans l'animation sportive depuis 2000 avec une expérience de près de 30 années dans la formation des animateurs sportifs. C'est également un réseau d'experts, dans le domaine de la santé, de la pédagogie et de l'animation sportive.

Une animation de qualité, une pédagogie différenciée et adaptée aux capacités de chaque licencié en pratiquant des activités sportives diversifiées.

¹ La FFEPGV (Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire) est une **fédération multisports** qui réunit près de 500 000 pratiquants au sein de plus de 5 000 clubs. La FFEPGV est aujourd'hui la **1ère Fédération sportive non compétitive et la 7e Fédération tous sports confondus en nombre de licenciés.**

Association à but non lucratif, elle a pour objectif, à partir de ses clubs, de **développer la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et de diffuser des valeurs associatives auprès de tous les publics.** Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976.



Conseiller/Conseillère Pédagogique Régional-e EPGV Île-de-France

1/ STATUT : Cadre fédéral CPR (Conseiller/Conseillère Pédagogique Régional-e)

1.1 Contrat

- * Contrat à temps plein, à durée indéterminée avec période d'essai de 3 mois renouvelable, à compter du 2 novembre 2021.
- * Le salaire de base d'un CPR : échelon 1 – indice 262 - salaire brut mensuel : 2 640,96 € x13 mois (34 332,48 € annuel).

1.2 Évaluation

- * Au terme des 3 mois d'essai, le/la CPR fera l'objet d'une évaluation conjointe avec la Présidente régionale et le Directeur Technique National (DTN) sur les missions proposées à l'embauche.
- * L'élue régionale déterminera, après avis du DTN :
 - L'embauche définitive ;
 - Le renouvellement de la période d'essai pour 3 mois, avec avis motivé ;
 - L'arrêt du contrat avec avis motivé.

1.3 Environnement du poste

- * Le/la CPR relève :
 - Sur le plan hiérarchique, de l'autorité de la Présidente du Comité Régional Île-de-France (COREG) ;
 - Sur le plan technique et fonctionnel, de l'autorité du Directeur Technique National pour les missions nationales qui lui sont confiées.
- * Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale, le/la CPR a en charge plusieurs dossiers du plan d'actions régional dont la coordination du secteur formation et des dossiers du COREG.
- * Le/la CPR participe à l'interface entre les techniciens et les élus. Selon les statuts, il/elle assiste de plein droit aux réunions de l'Assemblée Générale régionale, du Comité Directeur ainsi qu'aux réunions de commissions traitant des sujets en rapport avec ses missions. Il/elle est invité-e aux réunions de Bureau.
- * En concertation avec les élus, le/la CPR peut être un/une interlocuteur/interlocutrice des établissements régionaux de l'État, de la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), voire d'autres ministères et des collectivités territoriales, dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions.
- * Dans le cadre de ses missions nationales ou régionales, il/elle peut être amené-e à établir des relations de travail de type fonctionnel avec les conseillers techniques régionaux, fédéraux ou d'État, des autres régions et les conseillers techniques nationaux (CTN) de la FFEPGV, selon les directives nationales dans la logique du projet sportif fédéral, en tenant compte des spécificités régionales.



2/ MISSIONS

2.1 Missions régionales

- ✖ En concertation avec les élus, le/la CPR coordonne :
 - Les dossiers généraux du Comité Régional : subventions, projet d'actions régionales, plan de formations régional,
 - Les équipes techniques régionales (ETR).
- ✖ En concertation avec la directrice administrative et financière, le/la CPR élabore et suit le budget prévisionnel.
- ✖ Il/elle assure la gestion de l'Organisme de Formation.
- ✖ En concertation avec les équipes, le/la CPR organise l'outil informatique.
- ✖ Il/elle est acteur/actrice d'expertise et de conseil auprès des dirigeants.
- ✖ Il/elle est force de proposition de missions de l'ETR et participe à l'évaluation des projets.
- ✖ Le/la CPR propose, met en œuvre et assure la promotion et le développement de l'Éducation Physique et de la Gymnastique Volontaire dans le cadre du plan d'actions régional.
- ✖ Il/elle aura des missions de chef/cheffe de projets d'actions du Comité régional.
- ✖ Il/elle assiste de droit aux réunions et travaux des commissions régionales dont il/elle a éventuellement la charge.
- ✖ Il/elle rend compte régulièrement de ses actions auprès du Comité régional et de la Direction Technique Nationale (DTN) au travers notamment d'un bilan et d'un entretien annuels.
- ✖ Il/elle est garant-e de l'application de directives techniques nationales.

À chaque début de saison, une lettre de mission, co-signée par la Présidente, fixe les orientations régionales guidant les interventions et la nature des activités.

2.2 Missions nationales

- ✖ À partir des compétences professionnelles du/de la CPR, et après accord du président de région, le Directeur Technique National fera appel à lui/elle sur des missions nationales.
- ✖ Il/elle assure les retours au niveau régional des différents travaux de la DTN.
- ✖ Il/elle peut, sur demande du DTN et par délégation :
 - Participer à des groupes de travail nationaux ;
 - Assurer la responsabilité de certains dossiers ;
 - Assurer l'encadrement de stages nationaux ;
 - Participer aux actions de formations continues des formateurs ;
 - Participer aux regroupements interrégionaux à l'initiative de la DTN ;
 - Participer ponctuellement à des aides de proximité dans d'autres régions.
- ✖ Il/elle participe aux regroupements annuels organisés par la DTN.



3/ PROFIL

- * Autonomie, organisation, adaptabilité, disponibilité, mobilité géographique et motivation.
- * Qualités relationnelles.
- * Capacité à rendre compte.
- * Capacités rédactionnelles et maîtrise des outils informatiques.
- * Expérience dans la gestion d'une structure associative sportive.
- * Capacités à organiser les outils informatiques.
- * Connaissance de l'organisation politique, administrative et institutionnelle du sport en France.
- * Connaissance de l'éducation physique et sportive en direction de tous les publics.
- * Maîtrise de la méthodologie de projet : repérage d'appels d'offre, capacité à y répondre, montage de projets, d'événements, de dossiers de demande de subvention, suivi, évaluation, bilan.

Ce poste s'adresse à des candidates et à des candidats titulaires soit :

- › D'un diplôme de 2ème cycle universitaire STAPS profil : conduite de projet, management.
- › De la qualité de Conseiller Pédagogique Régional FFEPGV ;
- › Du diplôme d'éducateur fédéral de Gymnastique Volontaire, titulaire d'un brevet d'État d'éducateur sportif ou d'un brevet professionnel JEPS ;
- › D'un diplôme universitaire en lien avec la gestion des organisations sportives.

Calendrier prévisionnel :

- › Retour des candidatures : 15 septembre 2021
- › Entretiens : Fin septembre – début octobre 2021
- › Embauche : 2 novembre 2021

Les candidatures sont à adresser par mail à sabine.macuace@ffepgv.fr

